

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les
étudiants, les instituteurs,
les institutrices et les mem-
bres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
GEMENT D'ADRESSE DOIT
ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

L'Autorité sociale (Conférence donnée par
Mgr Archambault en présence des Pères
du Concile).
Alarmant.....UN OBSERVATEUR
Le Modernisme sociologique.....
...DOMINIQUE-ROLAND GOSSELIN
Gros vs petits.....VINCENT DE PAUL
Mœurs électorales.....J. F. DUMONTIER
Il montre son jeu. — Les dangers d'une
mauvaise loi.
Vues et Bévues.....J. F. DUMONTIER
Ne nous oubliez pas !.....JEAN-BAPTISTE
Il faut un plébiscite. — Fêtes à l'occasion du
Concile. — Petites notes.
Peary Cook (Méditation polaire). L. HACAULT
La Caisse Populaire de Saint-Urbain de Ma-
tane. — Liste des membres des Commissions
du Concile. — En Passant : (Prétendue ri-
chesse du Pape ; Drapeau français dans le
fumier ; Le miracle de saint Janvier, etc.)
En vert à La Propagande des Bons Livres.

L'AUTORITÉ SOCIALE

Texte de la remarquable conférence donnée le
dimanche, 26 septembre 1909, dans la
Basilique de Notre-Dame de Québec,
par Mgr Archambault, évêque de
Joliette, en présence des Pères
du Concile.

Præbe aures, vos qui continetis
multitudines... quoniam data est
domino potestas vobis, et virtus ab
altissimo qui interrogabit opera
vestra et cogitationes scrutabitur.

Prêtez l'oreille, vous qui gouver-
nez des multitudes... parce que la
puissance vous a été donnée par le
Seigneur et la force par le Très-
Haut, qui interrogera vos œuvres et
scrutera vos pensées.

Excellence,
Mgr l'archevêque de Québec,
Messieurs,
Mes Frères.

Tout Concile est une affirmation
solennelle de la divine constitution de
l'Eglise. C'est, de la part de ceux qui
les possèdent, la mise en exercice des
droits et des pouvoirs sacrés dont les
successeurs des Apôtres sont les dépo-
sitaires.

Un Concile national est encore
comme l'examen de conscience des
Chefs des Eglises particulières de tout
un pays. Les évêques, réunis sous la
conduite de l'Esprit-Saint, se recueil-
lent, prient, consultent, cherchent à se
rendre compte devant Dieu de l'usage
qu'ils ont fait de leurs pouvoirs juri-
dictionnels. Ils étudient, à la lumière
de l'expérience, la nature des lois en
vigueur, leur observance par le clergé
et les fidèles, l'opportunité de modifier
ces lois ; de les adoucir ou de les ren-
dre plus sévères ; d'en ajouter même
de nouvelles, rendues nécessaires par
les besoins des temps.

Un Concile est enfin, pour les évê-
ques, l'occasion favorable de prendre
contact avec les fidèles, de rappeler à
tous les principaux devoirs qu'ils ont
à remplir, pour être de bons citoyens
et de véritables catholiques. Sous l'in-
fluence de cette dernière pensée fé-
conde, le vénéré métropolitain de
Québec, le Chef aimé de l'Eglise Mère
des Eglises de l'Amérique du Nord, a
voulu qu'au cours du premier Concile
Plénier du Canada, il y eût, dans les

principaux temples de sa ville épisco-
pale, une suite de cérémonies religieu-
ses. A ces réunions extra-conciliaires
sont conviés les jeunes gens et les
jeunes filles, les pères et les mères, les
membres de toutes les classes sociales ;
patrons et ouvriers, hommes de com-
merce et d'industrie, professeurs et
élèves des universités, représentants
des professions libérales, de la magis-
trature et de l'Etat.

Désigné par Sa Grandeur pour
adresser la parole à l'auditoire d'élite
qui, ce soir, se presse sous les voûtes
de cette vieille basilique de Notre-
Dame, j'ai cru faire une œuvre utile
en exposant devant vous la doctrine
catholique au sujet du pouvoir civil.

L'autorité sociale n'est-elle pas de
nos jours, comme l'autorité de l'Eglise,
l'objet de vives controverses ? Les uns
l'exagèrent au détriment de la vérité
et des libertés les plus légitimes ; d'au-
tres, au contraire, la diminuent, au
point de rendre impossible l'accomplis-
sment de sa mission dans la société ;
beaucoup n'ont sur cette autorité au-
guste que des idées vagues et confuses,
des notions fausses ou incomplètes.

Mieux faire connaître le pouvoir
civil, afin de le faire mieux aimer et
respecter, en démontrant la nécessité,
rappeler qu'elle en est la source ; ex-
poser brièvement les droits, mais aussi
les graves obligations de ceux qui en
sont revêtus : voilà mon but.

L'étendue et la complexité du sujet
à traiter, m'obligent à me contenter
d'une simple synthèse. Je laisse à vos
intelligences cultivées la tâche de
compléter mon enseignement en y
ajoutant les développements et les ap-
plications particulières qu'il comporte.

Je prie Dieu, par l'intercession de
la Vierge Immaculée, patronne de
cette église métropolitaine, de mettre
sur mes lèvres la vérité sans mélange
d'erreur et d'exagération, dans mon
cœur, le courage de parler avec fran-
chise le langage des Apôtres, lorsqu'ils
annonçaient la parole de Dieu aux
grands et aux puissants de ce monde,
leur rappelant, avec une sainte har-
dieuse, la sublimité de leur mission et
la gravité de leurs devoirs.

I

NATURE, NÉCESSITÉ ET ORIGINE DE
L'AUTORITÉ SOCIALE

I.—NATURE. — L'autorité civile est
le droit de gouverner la société et de
la diriger vers sa fin : le bien temporel
de la nation. L'autorité sociale peut
revêtir des formes multiples et prendre
différents noms ; il n'importe. Qu'elle
réside dans un seul ou dans plusieurs,
qu'elle s'appelle monarchie ou répu-
blique, aristocratie ou démocratie ;
qu'elle soit élective ou héréditaire,
absolue ou constitutionnelle, elle est
l'autorité ; elle a le droit de légiférer,
de juger et de punir.

Toutes les formes du pouvoir sont
en effet justes et légitimes en elles-
mêmes, pourvu qu'elles respectent les
droits naturels des individus, des fa-
milles, des diverses associations dont le
groupement donne naissance à l'orga-
nisme social lui-même.

L'histoire est là pour attester que
l'Eglise catholique s'est toujours ac-
commodée aux divers pouvoirs qui ont
régé les peuples chrétiens, et cela, non

par faiblesse, par courtoisie ou par
opportunisme, mais bien pour rester
conforme à sa doctrine et à son ensei-
gnement.

La forme politique la plus désirable
pour une nation est celle qui répond
davantage à son caractère, à ses mœurs,
et à ses institutions, à ses besoins, et à
ses légitimes aspirations, à son degré
de civilisation, de culture intellectuelle
et morale. Remarquons seulement en
passant, qu'un régime peut porter le
nom de république, de constitution
libérale et démocratique, et n'être en
réalité, par suite de l'abus du pouvoir,
qu'un odieux césarisme, un gouverne-
ment tyrannique opprimant les con-
sciences, violant les droits les plus
sacrés, attentant, au nom de la souve-
raineté du peuple, à toutes les libertés.

2. — NÉCESSITÉ DE L'AUTORITÉ SO-
CIALE. — Quelle que soit sa forme,
quelle que soit l'étendue de ses préro-
gatives et de ses pouvoirs, l'autorité est
nécessaire à la société. La simple étude
de la nature de la société, de sa fin, de
ses exigences, donne une conviction
profonde de ce dogme fondamental de
la science sociale. Sans l'autorité, il
n'y a plus de sécurité, plus de paix,
plus d'ordre, plus de protection de la
personne et de la propriété des citoy-
ens, plus de justice, plus de liberté :
" Là où tout le monde peut faire ce
qu'il veut, dit Bossuet, nul ne fait
ce qu'il veut ; là où il n'y a point de
maître, tout le monde est maître ; là
où tout le monde est maître, tout le
monde est esclave. "

L'autorité est donc le principe cons-
titutif de l'être social, sa forme propre,
la source de sa conservation et de son
développement, l'élément indispensa-
ble de son action et de son progrès.
L'autorité " naît avec la société ; avec
la société elle grandit et elle meurt. "
Selon la belle pensée du Père Monsa-
bré, " le pouvoir public retire les for-
ces individuelles d'une action trop
égoïste et les applique par ses lois à un
but unique : le bien commun ; le
pouvoir public protège la liberté de
chacun contre les froissements de la
liberté de tous ; le pouvoir public com-
prime les despotismes infinis des pas-
sions pour rouvrir un champ libre à la
raison et à la conscience ; le pouvoir
public assure, avec la liberté publique,
la stabilité de l'ordre public ; le pou-
voir public rend la société féconde et
lui fait produire, suivant la marche
ascensionnelle du progrès, le bien pu-
blic ; le pouvoir public est le principe
vital de toute société et le Sage a bien
dit : Là où il n'y a pas de maître qui
gouverne, le peuple croulera. " —
(Carême de 1872).

3. — ORIGINE DU POUVOIR. — Le
pouvoir civil est-il, comme l'a prétendu
J. J. Rousseau, une simple convention
des hommes ? une résultante des vo-
lontés particulières convergeant vers
une volonté générale ? est-il, suivant
la théorie moderne de l'évolution, le
fruit nécessaire des " seules transfor-
mations de la force physique fai-
sant sortir des brutalités du fait ac-
complir la majesté du droit ? " Vient-
il, au contraire, d'une source supérieure
à toutes les contingences humaines, à
tous les calculs de l'égoïsme, de l'am-
bition ou de la violence ? Pour nous,
catholiques, le doute n'est pas permis.
La foi a donné une solution claire au
problème de l'origine du pouvoir, pro-

blème troublant qui, depuis l'antiquité
remue et passionne les écoles philoso-
phiques. " C'est par moi que les rois
régneront, que les princes commandent
et que les puissants rendent la jus-
tice ", lisons-nous au livre des pro-
verbes (VIII, 16-16). " Prêtez l'oreille,
vous qui gouvernez les multitudes et
qui vous complaisez dans les troupes
des nations, dit la Sagesse, parce que
la puissance vous a été donnée par
le Seigneur et la force par le Très-
Haut ", (Sag. VI 3-4). " Que toute
âme soit soumise au pouvoir public ",
écrivait saint Paul aux Romains, " car
tout pouvoir vient de Dieu... C'est
pourquoi, qui résiste au pouvoir, ré-
siste à l'ordre de Dieu. " (Rom. XIII).

Aux yeux de la Tradition tout en-
tière, l'autorité civile est une image de
la puissance de Dieu, un reflet de sa
gloire, une participation de son su-
prême domaine. Dès les premiers siè-
cles de l'Eglise, saint Justin, Clément
d'Alexandrie, Tertulien, saint Irénée,
et plus tard saint Augustin, saint Jean
Chrysostôme, saint Grégoire de Na-
zianze et bien d'autres Pères ont ré-
pondu victorieusement à ceux qui ca-
lomniaient la religion chrétienne, en
la représentant comme l'ennemie de
la magistrature civile et du pouvoir
séculier. Défenseurs intrépides de la
vérité catholique, ils ont confessé que
Dieu, auteur de la société civile, est,
par le fait, la cause première de la
puissance publique, et qu'obéir aux
lois, c'est se conformer au bien, respec-
ter l'ordre voulu de Dieu, obéir à Dieu
lui-même, et non à l'homme.

Sur ce point, l'Eglise n'a jamais va-
rié, ne peut varier. La pensée et le lan-
gage des Papes du dernier siècle sont
la pensée et le langage des premiers
Papes.

" L'Eglise, dit Léon XIII dans sa
" mémorable Encyclique Immortale
" Dei " enseigne avec raison que " l'au-
torité politique vient de Dieu, car
elle trouve cette vérité clairement
attestée dans les Saintes Lettres,
dans les monuments de l'antiquité
chrétienne ; en outre, on ne peut
concevoir une doctrine plus conforme
à la raison, plus d'accord avec le
salut des princes et des peuples. "

Hier encore notre auguste souverain,
le Roi Edouard VII, ne reconnaissait-il
pas publiquement, dans un télégram-
me adressé au Président et aux Pères
du Premier Concile Plénier du Canada,
que la loyauté au pouvoir civil est
est conforme aux meilleures traditions
de l'Eglise catholique.

Le dogme chrétien de l'origine di-
vine du pouvoir ennoblit singulière-
ment l'obéissance " et peut seul ex-
pliquer la facilité avec laquelle il l'ob-
tient " nonobstant tant de motifs que
l'homme laissé à ses passions et à ses
désirs déréglés d'émancipation et de li-
berté, aurait de s'y soustraire et d'en se-
couer le joug. Une telle obéissance ne
" courbe pas l'homme, elle le relève...
" Me soumettre à un homme parce
qu'il est fort, ce serait m'avilir : me
soumettre à lui parce qu'il repré-
sente Dieu, c'est proclamer que je
suis de race royale et que nul n'est
au-dessus de moi que le Très-Haut. "
Ces belles paroles de Mgr d'Hulst, ont
été ces années dernières comme l'écho
des paroles non moins éloquentes que
prononçait jadis, sous les mêmes voûtes
de Notre-Dame de Paris, son illustre

prédécesseur, le R. Père Lacordaire : " L'Evangile avait posé ce principe " que l'homme est trop misérable pour " être vénéré de l'homme par sa pro- " pre substance et sa propre vertu... " mais qu'il faut obéir à Dieu dans " l'homme. Laissant de côté les ques- " tions de force et de choix, au cours " des événements, il avait dit aux na- " tions : mettez à votre tête un consul, " un président, un roi, qui vous vou- " drez, mais souvenez-vous qu'au mo- " ment où vous aurez assis votre ma- " gistrature suprême, Dieu viendra " dedans ". (Conférences de Notre- Dame, 35e conférence).

4. — TRANSMISSION DU POUVOIR. — SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. — L'Eglise n'a jamais défini comment se transmet le pouvoir ; si Dieu le confère directe- ment aux princes et aux chefs élus par le peuple, où s'il le confie à la société elle-même pour que celle-ci le commu- nique ensuite à ceux qui doivent l'ex- ercer. Elle laisse le champ libre aux opinions et aux controverses. En pra- tique, la chose importe peu, car dans l'un et l'autre cas, l'autorité sociale émane de Dieu ; dans l'un et l'autre cas, ses dépositaires ne sont que les ministres de Dieu, les Délégués de Sa Suprême Puissance. " Sortie des en- " traînes fécondes du père et de la " mère ", remarque avec raison un auteur contemporain, " la vie n'est pas " à proprement parler leur don... De " même passant par le canal d'une so- " ciété qui se forme et se réforme, le " pouvoir public ne cesse pas de tenir " à sa source éternelle. "

Mais ce que l'Eglise nie, ce qu'elle frappe de ses anathèmes, c'est la pré- tendue souveraineté inaliénable de la nation. Cette erreur séduisante est de- venue pour un grand nombre, un dog- me social ; elle exerce sur la multitude une fascination d'autant plus dange- reuse que le peuple n'en comprend ni les principes faux, ni les désastreuses conséquences.

D'après la théorie de Rousseau, le peuple serait toujours et nécessaire- ment souverain. Seul possesseur du pouvoir dès l'origine de la société, il en demeure le seul maître tant qu'elle dure. Il peut bien confier à un ou à plusieurs le pouvoir *exécutif* mais non le pouvoir *législatif*, qui demeure dans la nation et est, de sa nature, incom- municable. Les lois que portent les chefs du gouvernement sont donc nul- les de plein droit, hormis qu'elles n'ob- tiennent l'assentiment au moins tacite de la multitude. Représentant du peu- ple et son organe, l'Etat gouverne par lui ; il n'a pas d'autre autorité que celle du peuple, de qui il dépend d'une manière absolue. Poussant à l'extrême la théorie de la souveraineté du peuple, l'école radicale montre le peuple com- me souverain absolu, la source unique de tout droit et de tout pouvoir, le pos- sesseur intangible d'une puissance in- tangible d'une puissance indépendante de Dieu dans son origine, comme dans son exercice. " Existe-t-il un Dieu " souverain dans le Ciel ? Nous l'igno- rons, " a dit un des chefs de cette école. " Ce que nous savons, c'est qu'il " y a un peuple souverain sur la terre... " Oui, la raison l'a proclamé, et ce " cri a fait pâlir les prêtres ; le Dieu " vivant, c'est le peuple. "

Que le peuple puisse, lorsqu'une so- ciété se forme, désigner ceux qui doi- vent exercer le pouvoir, fixer la forme du gouvernement, les limites de l'auto- rité du souverain et le mode de sa transmission, pourvu que ces détermi- nations laissent intacte l'autorité so- ciale, telle que la demandent la nature et la fin de la société ; que le peuple, lorsque le pouvoir vient à disparaître, soit de nouveau libre et souverain, qu'il ait alors le droit, pour des causes légitimes, de changer la constitution de la société, de continuer ou de trans- former le régime politique ; de le trans-

ferer même à une autre dynastie ; enfin, que le pouvoir puisse résider à la fois dans le peuple et dans les chefs de la nation, quoiqu'à des titres différents, que le peuple ait le droit d'élire ses députés, et que ces derniers soient res- ponsables à la nation de leur mandat ; voilà autant de points que l'Eglise n'a jamais contestés en matière de souve- raineté du peuple. Mais, on l'a dit avec raison, autre chose est de recon- naître au peuple une part plus ou moins grande à la souveraineté, autre chose est de proclamer la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de déclarer comme je l'ai exposé, que le pouvoir ne peut jamais appartenir qu'au peu- ple, et que celui-ci ne peut pas s'en départir.

Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari Vos* ; Pie IX dans le *Syllabus*, et Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei* ont condamné la thèse de la souveraineté inaliénable du peuple comme contraire aux droits essentiels du pouvoir, à l'ordre public et au pro- grès social. " Quant à la souveraineté " du peuple... que l'on prétend résider " de droit naturel dans le peuple, dit " Léon XIII, si elle est éminemment " propre à flatter et à enflammer une " foule de passions, elle ne repose sur " aucun fondement solide et ne saurait " avoir assez de force pour garantir la " sécurité publique et le maintien de " l'ordre. En effet, sous l'empire de " ces doctrines, les principes ont fléchi " à ce point que pour beaucoup c'est " une loi imprescriptible en droit po- " litique, de pouvoir légitimement sou- " lever des séditions. Car l'opinion " prévaut que les chefs du gouverne- " ment ne sont que des délégués char- " gés d'exécuter la volonté du peuple. "

(A suivre.)

ALARMANT

Un *Consulteur* du dehors quelque peu beaucoup détraqué adresse aux Pères du Concile de Québec, les obser- vations et admonestations qui suivent :

" NN. SS. les évêques ont pu consta- ter que cette ville si sincèrement chré- tienne est en même temps le foyer du libéralisme canadien, calqué sur l'école libérale anglaise. "

" Certes, sur les questions dogmati- ques qui sont du ressort exclusif de l'Eglise, il n'est certainement pas, dans tout le Canada, de peuple plus loyale- ment soumis aux enseignements de Rome. Mais, en même temps, il n'en est pas de plus jaloux de son indépen- dance et de sa liberté d'opinion en matières de politique nationale, pro- vinciale ou municipale. Tout ce qui sent le joug, la compression, répugne invinciblement à ces fières natures. "

Ainsi nos évêques n'ont qu'à se le tenir pour dit : il ne leur appartient point de délibérer, encore moins de statuer, sur " les matières de politique nationale, provinciale ou municipale " ; la raison en est très simple et partant très facile à comprendre, c'est qu'il n'est pas de peuple " plus jaloux de son indépendance et de sa liberté d'opi- nion " en ces matières que le peuple canadien ; c'est encore que la ville de Québec " si sincèrement chrétienne est en même temps le foyer du libéralisme canadien calqué sur l'école libérale anglaise ". Deux points importants que les Pères du Concile auraient grand tort d'oublier.

Libre à eux de traiter des affaires d'Eglise et de sacristie, de certains points de la morale privée, mais s'ils

tentent de franchir ce terrain qui leur est assigné, ils entreront dans une voie périlleuse où ils rencontreront de " fières natures " qui leur feraient payer cher leur témérité.

Il leur sera encore permis de s'occu- per de questions dogmatiques, celles du moins qui n'affectent en rien " l'indépendance et la liberté d'opinion " en matières de politique nationale, " provinciale et municipale " ; dès qu'ils ne restreindront en rien " l'indé- pendance et la liberté d'opinion " des citoyens, et qu'ils légiféreront en de- hors de la municipalité, de la province et de la nation, qu'ils proclament à leur gré les dogmes qui n'obligent qu'à croire, ce à quoi nous sommes parfaitement disposés.

On ne saurait dicter aux évêques leur ligne de conduite d'une façon plus précise, plus catégorique et plus impé- rative, et cela " bien respectueusement " ça s'entend :

" Il se présente aussi, dans un pays cosmopolite comme le Canada, des questions mixtes qui ne demandent pas à être tranchées au couteau, et où l'élément laïque a nécessairement voix au chapitre. Si le présent Concile est saisi de quelqu'une de ces questions, il est à espérer que l'opinion des fidèles sera, sinon consultée, au moins enten- due par-dessus les murs ".....

Dans " les pays cosmopolites " où se présentent " des questions mixtes " il est entendu que les catholiques ne jouissent d'aucuns droits ; en auraient- ils, garantis même par les lois divines et humaines et par la Constitution de leur pays, ils doivent s'abstenir de les réclamer. Les évêques sont priés de renseigner le Saint-Père sur cette grave situation créée par le progrès moderne, afin qu'il adresse au monde catholique une nouvelle *Décrétale*, propre à éclai- rer les futurs Conciles qui auront à s'occuper de " questions mixtes " dans les " pays cosmopolites " :

" Est-il nécessaire de rappeler à ces imprudents " — les extrémistes de l'é- cole politico-religieuse et peut-être aussi certains évêques — " que l'his- toire de l'Eglise, dans tous les pays, même catholiques, n'est à vrai dire faite que de compositions avec les pouvoirs politiques sur les questions mixtes..... "

" Faudrait-il leur remettre sous les yeux " — aux imprudents — " les prag- matiques sanctions datant du moyen- âge même, du temps où les monarques les plus catholiques réclamaient auto- rité concurrente avec le Pape sur la nomination des évêques et la distribu- tion des bénéfices, sans compter les concordats qui, de François Ier à Napoléon Ier, pour ne parler que de la France, tenaient l'Eglise dans une sorte de tutelle vis-à-vis du pouvoir civil ? "

Dans ces sortes de pays il faut avoir recours aux compositions. François Ier et Napoléon n'ont-ils pas exercé une autorité concurrente avec le Pape pour établir des Concordats entre le Pape et l'Etat. Pourquoi n'en ferait- on pas autant avec le Grand Cana- dien ? Il est vrai qu'il n'est pas monarque et qu'il sait bien, tout de même, en passant par-dessus la tête des évêques, et en se moquant des règles et des enseignements de l'Eglise, faire des compromis au détriment des catho- liques, avec leurs pires ennemis et persécuteurs, pour leur enlever les biens les plus chers, ceux que l'on doit

conserver au prix de tous les sacrifices ; mais ce sont là des détails qui n'inté- ressent que les tenants de l'école " politico-religieuse " :

" Les Pères du Concile, venus de tous les points de notre vaste pays, se trouvent exactement dans la même position que sir Wilfrid Laurier et ses collègues de la province de Québec à Ottawa. ".....

Point de commentaires ; l'auteur de ces lignes achève ici de nous donner, dans toute son ampleur, la note de son ignorance religieuse.

Mais les considérations suivantes ne sont pas à dédaigner :

" Nos amis en général se plaignent, aussi discrètement que possible, de fort gênantes sollicitations qui les mettent dans la pénible nécessité, ou de désob- liger des personnes qu'ils respectent, ou de sacrifier leur liberté d'opinion. Quoi qu'on leur dise, ce sont de braves gens qui, de bonne foi, ne peuvent se mettre en tête qu'il n'y ait qu'un seul journal auquel ils doivent s'abonner, quand au contraire l'*Action Sociale* a pris pour eux la forme d'un adversaire, par son ingénierie indue et incorrigible sur le terrain politique. Les Pères du Concile sont respectueusement priés de prendre note de ce fait bien signifi- catif, que ce ne sont pas les conservateurs qui se plaignent de la gazette en ques- tion, ni de la cabale menée en sa faveur ".....

Et plus loin :

" Est-ce du sacerdoce que le métier de solliciteur d'abonnements ? " Non ! Nous protestons contre ce *canvassing* d'un nouveau genre, au nom de la liberté de concurrence et d'opinion. "

Que les Juifs, les francs-maçons et les sectaires aient à discrétion des or- ganes de publicité, des agents pour les propager dans tout le pays et en assu- rer la plus grande diffusion possible, les libérateurs, s'ils ne leur prêtent point main forte, n'y trouvent nulle- ment à redire ; mais que des ecclésiasti- ques, des évêques, des prêtres, s'effor- cent de répandre un bon journal, c'est l'abomination de la désolation dans une société chrétienne, c'est un signe de l'approche de la fin des temps... de leur temps du moins ; c'est plus qu'il ne faut pour leur faire jeter les hauts cris et tomber dans les plus vives con- vulsions.

Ce spectacle serait plutôt risible, s'il ne s'agissait que de quelques bouffons ainsi lancés à l'aventure ; mais par malheur, il ne manque pas de politi- ciens et d'écrivains haut huppés, qui, pour être plus circonspects, n'en tien- nent pas moins à la liberté politique, absolument indépendante de l'autorité de l'Eglise, dans les questions où la religion est intéressée, comme dans celles qui lui sont étrangères ; ils nous ont fourni depuis un certain nombre d'années plus d'une preuve tangible de cet état d'esprit qu'ils ont fait par- tager à leurs adhérents, c'est-à-dire à la plus grande partie de notre popula- tion.

En 1896 nous étions déjà grande- ment avancés dans cette voie ; mais aujourd'hui ? mais dans vingt-cinq ans ? ? ?

Les principes de la France officielle ne diffèrent pas, comme on le voit, de ceux d'un bon nombre des nôtres. On n'en a pas encore tiré les dernières conséquences ; mais, à moins que tou-

tes les forces catholiques ne s'unissent pour endiguer le courant qui grossit et s'accélère avec une si grande rapidité, nous sommes destinés à subir dans un avenir assez prochain le sort de notre malheureuse mère-patrie, au moins en ce qui concerne l'affaiblissement et la ruine plus ou moins complète de la foi qui ne saurait subsister sans une parfaite soumission à la Sainte Eglise.

Espérons que l'action puissante du Concile va susciter au milieu de nous un réveil salutaire, et que, grâce à son aide, nous saurons résister à la pire des invasions dont nous ayons jamais été menacés. C'est ce que nous devons demander au ciel par d'ardentes prières en nous préparant courageusement au combat.

UN OBSERVATEUR.

LE MODERNISME SOCIOLOGIQUE

La question sociale est, de toutes les questions, la plus vaste, comme aussi la plus débattue. Sa complexité enveloppe les intérêts de chacun, établit les rapports des hommes entre eux, prétend améliorer la rigueur du sort, d'un mot, diriger la société vers un progrès, vers un idéal de bienfaisance et de justice. Elle n'est pas autonome en ce qu'elle procède d'autres connaissances que lui apportent la religion, la philosophie, la biologie, l'économie politique. Elle reflète, quand elle ne les incarne pas, les idées des savants, des politiciens, des moralistes qui constatent dans la pratique les conséquences de leurs doctrines. Matérialistes, partisans de la fatalité, égalitaires aussi, ils participent sans remords et sereinement à la déchéance de la société. Catholiques, ils s'essayeront, au nom des divers préceptes de l'Eglise, à conjurer l'impunité et l'anarchie; catholiques encore, mais atteints d'un libéralisme protestant, et non indemnes de certaines sympathies modernistes, tous leurs efforts tendent vers un compromis humanitaire entre la parole du Christ et les sophismes de la pensée contemporaine. Voilà ce que nous dit fort bien M. l'abbé Fontaine dans son livre nouveau (1) qui lui a valu une très belle lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val.

Il serait mal aisé de donner même un faible aperçu des vérités que l'auteur fait valoir et des mensonges qu'il dépouille de leur apparent éclat. Je voudrais seulement insister avec lui sur les erreurs sociales que condamneront Léon XIII et Pie X et qui, de nos jours, gagnent des esprits très attachés encore au catholicisme.

Les doutes émis sur la révélation et la divinité de Jésus, donnent un renouveau d'autorité et de vigueur à une autre philosophie moins subtile et plus cynique, au matérialisme et au naturalisme scientifique : en sorte que les hommes, contraints et emportés par leurs instincts et séduits par la possibilité de se faire un Dieu à leur image, et selon l'ondoyante fantaisie de leur caprice, ont fini par se croire des dieux tous égaux. Le peuple devint à lui-même son maître, et Jean-Jacques, un peu empiré cette fois, demeura le directeur des consciences. Mais, laissons les athées qui causèrent la dissolution sociale et religieuse, et venons, avec M. l'abbé Fontaine, aux alentours d'un problème autrement grave et délicat : le rôle de certains catholiques animés des plus généreuses intentions, mais imbus de

doctrines bien étranges. Ils s'appellent, pour la plupart, démocrates-chrétiens, ou chrétiens-sociaux et se réclament du grand Léon XIII et de ses encycliques ; ils semblent pourtant n'avoir pas lu ou médité l'enseignement du Pontife ou y avoir vu ce qu'ils rêvaient d'y trouver. A la lumière de l'encyclique *Rerum novarum* ou de celle *Immortale Dei*, la démocratie se résume dans l'effort glorieux d'assurer la prospérité aux classes ouvrières, de délimiter la coopération des patrons et de leur subordonnés, de fixer la juste rétribution du salaire et de définir la part de la justice et de la charité. La démocratie ainsi conçue n'implique aucune forme spéciale de gouvernement ; sous tous les régimes elle peut exister, elle aime la discipline et la hiérarchie et requiert l'institution corporative et le droit donné à l'ouvrier de devenir propriétaire et de participer en quelque manière aux bénéfices des patrons.

Dans la pensée du Pape, comme le fait remarquer M. l'abbé Fontaine : " Le mot de classes qu'on ose à peine employer sans explication ou atténuation, n'effraie pas le Pape ; il l'article et il met en relief le rôle prépondérant et nécessaire des classes supérieures qui n'existent plus chez nous ". Après Léon XIII, Pie X consacre l'unité et la continuité de ces principes dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 ; s'inspirant de la pensée sociale de son prédécesseur, il écrit : " La société humaine telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux... L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu... En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu, qu'il y ait, dans la société humaine, des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral ".

Quelques démocrates chrétiens ce pendant, comme bon nombre, d'athées, prêchent l'égalitarisme le plus absolu. Au nom du christianisme, où ils ont découvert une sociologie spéciale, autre que celle que nous ont exposée les docteurs, ils imposent une raison et une loi universelle de nivellement. Puisque le christianisme a brisé l'esclavage, il doit supprimer le patronat, l'inégalité des personnes, la différence des classes. D'autres sont plus hardis encore et prétendent que la fin suprême du mouvement religieux et social inauguré, il y a deux mille ans, par le Christ, c'est le collectivisme. Beaucoup, sans oser ce langage, s'acheminent vers ces conclusions. Ils réclament l'autonomie absolue de chacun et la souveraineté du plus grand nombre, car disent-ils, nous sommes tous " égaux en dignité ". Expression chère à M. Lorin. Elle fut le leit-motif du discours prononcé par lui, il y a un an déjà, à la Semaine sociale de Marseille. M. l'abbé Fontaine, en un chapitre remarquable intitulé "Tendances excessives et dangereuses" analyse les déclarations sociales de M. Lorin, dont on connaît l'ardeur et la foi, déclarations empreintes d'idées modernistes. Avant que d'en aborder la discussion, nous devons savoir gré à M. l'abbé Fontaine d'avoir montré qu'au sein même des plus édifiantes et des plus nécessaires assemblées, souffle parfois un esprit nouveau funeste au catholicisme et propice à sa ruine. J'aurais aimé que l'auteur insistât davantage sur ce germe malsain qui se développe, non seulement dans les Semaines sociales, mais encore dans les Congrès et les œuvres.

La passion de l'égalité, le souci de respecter tout homme, quel qu'il soit, au même degré, entraînent certaines

personnalités hors du sens catholique. L'homme étant lui-même son juge, toutes les religions se valent, et, s'occuper du perfectionnement moral de l'individu, serait en quelque sorte lui faire injure. Nous devons nous attacher avant tout à l'épanouissement de l'être physique. On voit l'écueil de semblables propos. Ces théoriciens ne retiennent du christianisme que le mouvement qui nous porte à aimer et à soulager la souffrance ; ils en retirent la moelle, la substance saine et forte ; ils transforment la charité en philanthropie, faisant de la justice la seule règle de notre vie ; aussi oublient-ils souvent toute préoccupation religieuse, toute idée de morale purement naturelle ; ils ne songent qu'au corps et non à l'âme. Au dernier congrès diocésain de Paris, deux prêtres distingués en firent l'observation. Une des rapporteuses du travail dans les ateliers leur répondit : " Quand nous serons arrivées à faire supprimer la veillée, nous pourrions passer au moral ; mais en prenant toutes les questions à la fois on n'arrive à rien ; je conseille toujours à mes associées de commencer par des réformes très modestes ". Sa Grandeur Mgr Amette protesta contre une telle théorie, dont on trouvera l'ample discussion dans le compte-rendu du " V Congrès diocésain de Paris ". Les exemples se pourraient multiplier ; ils prouveraient une fois encore que c'est un très grand mal de croire que la question sociale est résolue, quand le bien-être se trouve assuré ou seulement entrevu.

Mais venons au discours de M. Lorin. M. l'abbé Fontaine y constate d'abord un grand enthousiasme religieux, un très réel amour des petits et des humbles, quelques vues non sans justesse sur l'homme façonné par le catholicisme. La doctrine, hélas, de M. Lorin ne répond pas toujours à ses nobles intentions.

Il construit un système d'économie sociale ayant soi-disant pour base le catholicisme ; mais d'où sont bannies deux conditions qui, selon l'enseignement de l'Eglise, sont essentielles à la société ; je veux dire la propriété et la famille. Elles demeurent intimement liées entre elles, dans la réprobation de M. Lorin comme dans l'ordre établi par Dieu. Avant même la faute d'Adam, le Créateur lui donna la terre et ses fruits. Depuis lors, cette propriété s'est enrichie de divers modes ; elle s'est multipliée en propriétés nationales et corporatives, comme le souligne Léon XIII dans ses encycliques. De tout cela, M. Lorin n'a cure ; il réduit le droit de posséder au strict nécessaire dont l'homme a besoin pour se soutenir. Il ignore la possibilité d'avoir à soi une terre et de penser à ses descendants. Il ne s'occupe que de l'individu. Ainsi, le travail se circonscrit à une finalité restreinte et les principes collectivistes de l'économie sociale et politique actuelle restent proclamés ; leur but évident, écrit M. l'abbé Fontaine " est la destruction de la propriété familiale et la destruction connexe de la famille elle-même, la confiscation de l'enfant et des fortunes privées, l'éducation athée et dépravatrice qui en est la conséquence ". M. Lorin, devant ces erreurs, ne proteste pas, mais essaie de les concilier avec la vérité. Il les couvre d'un vague mysticisme, fort séduisant peut-être pour des auditeurs gérénaires, qui n'ont pas le loisir d'examiner le péril de si édifiantes maximes. Ils se laissent toucher par ces formules : *égalité de dignité des personnes, équivalence des agents humains*.

" Pas un seul mot de cette belle sentence ", poursuit l'auteur, " n'est vrai ; le Pape, actuellement régnant, est le fils d'un ouvrier ; tels d'entre nous, prêtres, sont des fils d'ouvriers ou de paysans ; cela s'équivalait comme condition sociale d'origine. Cependant vous ne me persuaderez jamais qu'il y

a ici égalité de dignité de personne et que vous nous devez un respect égal à celui que vous portez à Pie X ". Bref, M. Lorin n'admet pas une hiérarchie dans les aptitudes diverses de chacun ; juge factices les classes et arrive à des conséquences opposées à celles de l'encyclique *Rerum novarum*. La fraternité chrétienne comme il l'entend, glorifie l'orgueil, suscite les convoitises et les passions. C'est l'oligarchie pseudo-démocratique.

Voilà esquissée l'enquête de M. l'abbé Fontaine sur le " modernisme sociologique " ; nous nous sommes attachés aux conclusions de l'auteur sans en faire la genèse. Philosophe et théologien, il recherche et explique les déviations de l'esprit des philosophes modernes. Historien aussi et profond patriote, il a compris que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est l'effet logique des idées dont on nourrit le peuple. Son dernier chapitre indique le moyen de relever la France, moyen suprême et efficace proposé par Pie X dans l'union des catholiques sur le terrain religieux et autour des évêques.

On semble, hélas, ne pas vouloir entendre. Qu'on lise cet ouvrage et la lumière se fera ; deux Papes y parlent sans cesse, Léon XIII et Pie X.

DOMINIQUE ROLAND-GOSSELIN.

(Directeur de la *Semaine de Rome*.)

GROS vs PETITS

Vous signaliez, M. le Directeur, dans votre dernière livraison de la *Vérité*, l'application par trop draconienne de certains règlements postaux.

Laissez-moi vous dire que les fonctionnaires n'usent pas des mêmes interprétations mesquines envers tout le monde. Ils ont pour les *gros* journaux autant de largeur d'esprit qu'ils manifestent d'étroitesse avec les *petits*. S'ils interdisent l'insertion d'un anodin, et combien léger ! petit billet qui rapportera du pain aux pauvres orphelins des *Fleurs de la Charité*, ils laissent bénévolement passer les lourdes et illimitées pages d'annonces qui valent à la *Presse* leur pesant d'or.

A propos d'annonces, les dits règlements postaux affirment qu'elles doivent être proportionnellement limitées : que le journal, pour bénéficier du tarif de la seconde classe, " doit consister ENTièrement ou EN GRANDE PARTIE " en texte à lire.

Or, j'ai sous la main la *Presse* d'aujourd'hui, 30 septembre, et je constate que *plus des trois quarts* du journal sont pris par les annonces. Moins d'un quart de texte à lire ! Et il y en a parfois moins que cela encore. Vous avouerez que la *grande partie* se trouve du mauvais côté.

La commère a cependant partout ses allées et venues au département des postes ; aucun fonctionnaire ne lui fait grise mine ; en toute liberté elle colporte ses potins aux frais du pays.

VINCENT DE PAUL.

Le Semeur, sommaire août-septembre 1909 : Il faut un plébiscite, Edmond Lebrun ; Impressions du Conseil fédéral ; Discours du Président, V.-E. Beaupré ; Rapport du Secrétaire, Félix Desrochers ; Rapport du Trésorier, J.-A. Turcot ; Avis à nos abonnés, L'Administration ; Travaux classifiés des cercles, C. Tessier ; Notes et Commentaires ; Bibliographie.

(1) *Le Modernisme Sociologique*. Paris, Le-thielloux, 1909.

MŒURS ELECTORALES

Un quart d'heure d'enquête sur la pétition en invalidation de l'élection de M. Fortier, député fédéral de Lotbinière, a suffi pour obtenir une confession de jugement de la part du défendeur.

La preuve qui vient d'être faite mérite d'être notée, à cause des leçons qu'on en peut tirer.

Je citerai la partie importante des témoignages.

FRANÇOIS BLOUIN, cultivateur de Ste-Croix :

Interrogé par M. Pelletier.

Q. — Avez-vous reçu de l'argent de la part de quelqu'un qui s'occupait de l'élection pour M. Fortier ? R. Oui, j'ai reçu \$25.00, la journée de la grande assemblée à Lotbinière.

Q. — Vous n'avez pas reçu ça pour faire dire des messes ? R. J'ai reçu ça pour... en disant de travailler pour M. Fortier.

Interrogé par M. Taschereau.

Q. — Ceci n'a pas été fait à la connaissance de M. Fortier ? R. Non.

PHILÉAS NORMAND, de St-Antoine :

Interrogé par M. Pelletier.

Q. — Vous vous êtes occupé de l'élection à la connaissance et à la demande et du consentement de M. Fortier ? R. Un petit peu, oui.

Q. — Et si je ne me trompe pas, vous avez donné de la boisson à un grand nombre d'électeurs le jour de la votation ? R. Oui, à quelques-uns ; oui, en amis.

Q. — N'est-il pas vrai que vous avez donné de la boisson à une quarantaine d'électeurs le jour de la votation ? R. A peu près, — en attendant le résultat des *polls*.

Q. — Vous en avez donné pendant que la votation se faisait aussi ? R. A quelques-uns de mes amis seulement.

Q. — Ces amis-là étaient des voteurs ? R. Oui. C'est mon habitude généralement au magasin. J'ai fait comme d'habitude.

Q. — Est-ce une habitude de payer la traite le soir après la votation ? R. Dans le temps des élections, oui, monsieur.

Q. — C'est l'habitude ? R. Oui.

Q. — Et vous avez suivi cette habitude-là ? R. Oui.

Q. — Vous avez traité une quarantaine d'amis ce jour-là ? R. Je n'ai pas compté, vous savez.

Q. — Un certain nombre, dans tous les cas ? R. Un certain nombre, oui.

Q. — Plus ou moins ? R. Plus ou moins.

Q. — Ceux qui se présentaient ? R. C'est-à-dire, durant la veillée, en attendant les nouvelles, on passait une ronde. Une personne se présentait au magasin...

Q. — C'étaient des gens qui avaient voté comme il faut, — qui avaient voté pour Fortier ? R. Je ne sais pas, je n'ai pas fait de distinction.

Q. — Vous en donniez à tout le monde pareil ? R. Oui.

Q. — Vous avez payé les dépenses de voyage d'un certain nombre d'électeurs qui sont venus voter ? R. Non.

Q. — Vous avez reçu de l'argent vous-même ? R. Oui.

Interrogé par M. Taschereau.

Q. — Je comprends que les politesses que vous avez faites, c'était après la votation et en attendant le résultat des *polls* ? R. Oui.

Q. — Cela n'a pas été fait à la connaissance de M. Fortier ? R. Non.

Q. — Ce que vous avez pu faire d'illégal dans cette élection-là, M. Fortier n'en a eu aucune connaissance quelconque ? R. Aucune connaissance.

Interrogé par M. Pelletier :

Q. — Vous ne le lui avez pas dit ? R. Non.

Q. — Est-ce que vous n'avez pas traité les électeurs d'autres jours que le jour de la votation ? R. Il pourrait se faire. Bien souvent... généralement assez souvent, — à part des élections même.

Q. — Je vous parle dans le temps d'élection ? R. Il pourrait se faire. — Je n'ai pas tenu compte de ça, vous savez.

Q. — Pendant l'élection, quand il se présentait des voteurs, vous ne vous gêniez pas ? R. Quand c'étaient des clients, c'était correct. A part de ça, non.

Q. — Des clients qui étaient des voteurs en même temps ? R. Oui, des clients, des amis.

Interrogé par M. Taschereau.

Q. — M. Fortier ne vous a jamais demandé de payer la traite, ou de faire quoi que ce soit contre la loi ?

R. — Non, jamais de la part de M. Fortier, aucune chose.

JOSEPH LEFEBVRE, électeur.

Interrogé par M. Pelletier.

Q. — Vous vous êtes occupé de l'élection, à la connaissance et du consentement de M. Fortier ? R. Oui.

Q. — Avez-vous reçu de l'argent ? R. Oui.

Q. — Combien ? R. \$45.00.

Q. — C'était pour l'élection ? R. Pour l'élection.

Q. — Avez-vous rendu compte de ces dépenses-là à l'agent officiel du candidat ? R. Ah ! non.

Q. — Avez-vous dépensé plus que vous avez reçu ou moins ? R. J'ai dépensé moins.

Q. — Combien vous en est-il resté ? R. \$20.00.

Q. — Ça payait votre temps pas mal ? R. Oui, — ça ne payait pas fort.

Interrogé par M. Taschereau.

Q. — M. Fortier ne vous a rien remis ? R. Non.

Q. — Il ne vous a donné aucune instruction quelconque, il ne vous a ni demandé ni laissé savoir qu'il désirait que vous fassiez quelque chose d'illégal ? R. Non.

ADOLPHE LEFEBVRE, de St-Apollinaire, marchand.

Interrogé par M. Pelletier.

Q. — Si je ne me trompe pas, vous étiez dans St-Apollinaire celui qui s'est occupé le plus activement de l'élection pour M. Fortier ? R. A peu près comme les autres.

Q. — Un peu plus ? R. ...

Q. — Dans tous les cas, vous vous occupiez de l'élection à la connaissance et du consentement de M. Fortier ? R. Non.

Q. — M. Fortier ne savait pas que vous vous occupiez de l'élection ? R. Je ne sais pas s'il le savait. Peut-être qu'il le savait, mais dans tous les cas...

Q. — Il allait chez vous lorsqu'il allait à St-Apollinaire ? R. Oui, mais il ne m'a pas demandé de travailler.

Q. — Il ne vous a pas demandé de travailler, mais il savait que vous travailliez ? R. Peut-être qu'il le savait.

Q. — Il n'y a pas de doute qu'il le savait, n'est-ce pas ? R. Oui.

Q. — Eh bien, M. Lefebvre, avez

vous reçu de l'argent en rapport avec l'élection ? R. Oui.

Q. — Combien ? R. J'ai reçu \$80.00.

Q. — Qu'est-ce que vous avez fait avec ça ? R. J'ai payé les dépenses des comités qu'on a faits et les voitures.

Q. — Les voitures pour transporter les électeurs aux *polls* ? R. Oui.

Q. — Avez-vous rendu compte de ces dépenses-là à l'agent officiel du candidat ? R. Non.

Interrogé par M. Taschereau.

Q. — M. Fortier ne vous a pas demandé de travailler pour lui ? R. Non.

Q. — Vous avez travaillé pour lui comme partisan ? R. Oui, c'est ça.

Q. — M. Fortier a-t-il eu connaissance de ce que vous avez pu commettre d'illégal ? R. Non.

Q. — M. Fortier vous a-t-il donné un seul sou ? R. Pas un sou.

Q. — M. Fortier vous a-t-il demandé de commettre aucun acte illégal quelconque ? R. Non.

Après l'interrogatoire de ces quatre témoins, — il en restait encore une vingtaine à entendre, — M. Taschereau, avocat du défendeur Fortier, fit la déclaration que voici :

Après la preuve qui vient d'être faite, il est évident qu'il y en a assez pour faire annuler l'élection. Les témoins entendus ont certainement prouvé des actes qui sont une infraction à la loi électorale et qui entraînent la nullité de l'élection.

D'un autre côté, ils ont tous admis que le défendeur n'en a pas eu connaissance, que cela a été fait hors de sa connaissance et de son consentement.

Dans la circonstance, pour éviter des frais, — ce serait inutile de passer le temps de la Cour non plus que celui des nombreux témoins qu'il y a ici, — je déclare, de la part du défendeur, qu'il consent, à la suite de cette preuve, à ce que son élection soit annulée.

Et jugement fut prononcé en conséquence, avec frais contre Fortier.

L'arrêt du tribunal civil ne va pas plus loin que cela : on n'a pas cherché à établir d'autres responsabilités.

Mais, au for intérieur, il faudra aller plus loin que cela. Et si ces témoins dont les actes répréhensibles, — judiciairement constatés, — ont amené l'annulation de l'élection, veulent sonder leur conscience et mesurer l'étendue de leur culpabilité, ils seront obligés d'admettre qu'ils sont responsables :

1. — De l'influence démoralisatrice exercée sur certains électeurs individuellement.

2. — Du scandale social.

3. — Des frais encourus pour la contestation de l'élection de Fortier.

4. — Des nouvelles dépenses que le gouvernement fédéral sera obligé de faire pour une seconde élection.

5. — Des pertes de temps et déboursés que cette seconde élection entraînera tant pour les candidats que pour les électeurs du comté de Lotbinière.

Lorsque toutes ces injustices auront été réparées, je pense qu'il ne restera pas grand-chose des terres et tenements des cabaleurs impliqués dans cette aventure.

Quant aux bailleurs de fonds d'élection, en supposant que l'argent qu'ils ont versé dans la C. E. aurait été légitimement gagné, ils devront encore se demander s'il y avait probabilité, dans l'état de nos mœurs électorales, que toute cette monnaie serait honnête-

ment ou au moins légalement employée. Sur ce point, il y a place à des doutes angoissants pour ceux qui se donnent la peine de faire un peu de comptabilité morale.

J. F. DUMONTIER.

Il montre son jeu

La presse canadienne, anglaise française, avec un brio inaccoutumé dénonce l'impérialisme de Lord Grey.

En visite à Calgary, l'autre jour, notre gouverneur en profita pour prononcer un discours de politique impérialiste. Il alla si loin que la grande presse à l'unanimité désavoua ses paroles. Lord Grey comme gouverneur général n'aurait pas dû discuter une question aussi brûlante que celle de la défense de l'empire.

Il y a longtemps pour notre part que nous déplorons les tendances impérialistes que Lord Grey affiche en toutes circonstances.

Pour qui connaît l'histoire de cet homme politique et le rôle qu'il joua au Transvaal, les paroles prononcées à Calgary ne sont pas de nature à causer une surprise extraordinaire.

Lord Grey est un impérialiste fiéffé ; voyant notre pays lancé tête baissée dans le mouvement qu'il est venu préparer, il ne peut plus se contenir et cacher son jeu.

La comédie est jouée.

Les dangers d'une mauvaise loi

Une dépêche de Regina mande que l'hon. Walter Scott, premier ministre de la Saskatchewan, dément la nouvelle publiée par les journaux laissant entendre que son gouvernement permettrait aux écoles séparées de se servir de ses propres livres, au lieu de ceux en usage dans les écoles publiques.

De plus l'hon. Scott aurait ajouté que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'accorder des concessions nouvelles de quelque nature que ce soit aux écoles séparées.

Tout cela montre bien dans quelle triste situation se trouvent les catholiques de l'Ouest, à la suite de la loi néfaste réglant la question scolaire au seul profit de nos ennemis.

La loi est contre les catholiques que le gouvernement fédéral a livré à la merci de politiciens anglais fanatiques. Ils ne peuvent s'attendre qu'à de légères concessions accordées en marge de la loi.

Voilà la situation intolérable que certains de nos catholiques jugent être presque parfaite.

M. l'abbé Bérubé, il nous semble, était quelque peu optimiste.

Pour faire diversion à sa campagne de tempérance l'*Evening* publie de temps à autre des réclames invitant les journaliers à boire du gin. Et comme illustration un flacon de gin, grandeur naturelle. Dans son numéro du 7 octobre le confrère exposait dans ses colonnes un flacon de 9 pouces, bien encadré de prose alléchante. C'est là presque vendre de la boisson sans licence.

MM. Tellier, Bourassa, Lavergne et Prévost ont tenu une grande assemblée politique à Saint-Hyacinthe.

VUES et BÉVUES

Fleurs de style.

Dans sa livraison du mois d'août dernier, page 257, la *Gazette du Travail*, — "publiée par ordre du Parlement", — commet cinq fautes de français dans deux lignes et demie.

Voici le bijou :

"Les actes suivants ont été passés, incorporant ou se relatant aux compagnies de voies ferrées."

1.—En français, un parlement ne passe pas un acte.

2.—Il n'incorpore pas non plus une compagnie.

3.—Se relater à est une expression peu recommandable.

4.—Incorporer et se relater à appellent ici deux régimes différents.

5.—Voie est féminin, même quand il y a du fer dessus.

J'admettrai cependant que les rédacteurs de la *Gazette du Travail* sont assez ferrés sur les genres pour savoir que voie n'est pas masculin.

Leur cinquième faute doit être le résultat d'une inadvertance.

A la page 256 de la même *Gazette*, il est question d'un "amendement à l'Acte des Bouilloires."

Il est vrai que l'*Action Sociale* nous parle des *bouilloires* du Montmagny, mais ce n'est pas une raison pour le gouvernement fédéral de renoncer à l'usage des chaudières à vapeur.

Dans la *Presse* du 23 septembre :

"L'ouvrier d'aujourd'hui peut devenir le premier ministre de demain, pourvu que la Providence l'ait doué des qualifications voulues."

Mettez *qualités* à la place de *qualifications*, et votre ouvrier aura plus de chance de devenir premier ministre.

Un des rédacteurs du *Canada* fait de "la transportation par terre, par eau et par air."

Il devrait se limiter au transport. C'est moins lourd.

Dans ses notes scolaires l'*Action Sociale* nous parle de "classes réouvertes".

Le verbe *réouvrir* est une fiction. Essayez de le trouver.

Le dernier rapport du comité exécutif du Congrès des *Maçons* et du *Travail* du Canada contient cette énigme :

"L'on peut différer d'opinion sur les méthodes à employer pour obtenir l'émancipation du peuple. Les uns sont partisans d'une évolution lente mais continue, d'autres d'une évolution plus rapide et plus radicale, mais tous les unionistes et les ouvriers du Dominion se sont réjouis surtout de l'établissement reconnu du parti ouvrier."

Si l'on veut simplement faire allusion à la représentation parlementaire des ouvriers et à l'élection de la ville comme député à la Chambre des Communes, pourquoi nous parler, — en termes ouverts à l'équivoque, — de l'émancipation du peuple ?

L'éblouissement d'un maraîcher.

On lisait dans la *Presse* du 17 septembre, à propos d'une réunion de ma-

raîchers au collège MacDonald :

"La ferme du collège MacDonald, à Ste-Anne de Bellevue, est infiniment supérieure à celle d'Ottawa et à celle d'Oka."

"Toutes nos familles de cultivateurs devraient envoyer leurs fils et leurs filles à ce collège, pendant deux ou trois ans, afin de les faire profiter de l'éducation si bienfaisante qu'on y donne au point de vue des avantages à retirer de l'agriculture intensive."

Je ne suis pas en état de discuter la valeur respective du collège MacDonald et de l'Institut agricole d'Oka. Mais même en supposant qu'à l'établissement de Ste-Anne de Bellevue, l'enseignement technique serait supérieur, ce n'est pas une raison péremptoire pour les catholiques d'envoyer là leurs enfants.

Quand Mgr Bruchési demande à ses diocésains d'encourager l'Institut agricole d'Oka, qui passe pour être très bien outillé, pourquoi le maraîcher de la *Presse* vient-il conseiller à nos cultivateurs de placer leurs fils, et même filles, chez MacDonald, pendant deux ou trois ans, dans une atmosphère de protestantisme ou, tout au moins, de neutralité doctrinale ?

J. F. DUMONTIER.

Ne nous oubliez pas !

La presse ministérielle annonce que l'hon. Fisher, ministre de l'Agriculture, a déclaré l'autre jour qu'à la prochaine session il demanderait aux Chambres l'argent nécessaire pour établir de nouvelles fermes expérimentales dans l'Ouest.

Il est bon de faire remarquer que l'Ouest possède déjà trois fermes expérimentales et que la province de Québec n'en possède pas une seule. Pourtant notre province est considérée comme un pays agricole ; c'est en outre la plus vieille province de la Confédération.

Toutes les autres provinces ont leur ferme expérimentale.

La ferme expérimentale d'Ottawa rend bien quelques services aux districts situés dans le voisinage de la province d'Ontario, mais elle n'est pas en état de renseigner sûrement nos cultivateurs des régions agricoles qui s'étendent au nord de Québec.

Nous avons donc grand besoin d'une ferme expérimentale pour le nord de notre province.

Il semble qu'il aurait été plus sage et plus équitable de la part de l'hon. M. Fisher d'établir une ferme expérimentale dans la province de Québec, avant de songer à doter l'Ouest de nouveaux établissements pour expériences agricoles.

On a bien droit de se demander parfois ce que font à Ottawa nos représentants.

Pourquoi ne nous obtiennent-ils pas ce qu'on accorde si facilement aux autres provinces, l'établissement de fermes expérimentales ?

Manquent-ils d'influence ou sont-ils indifférents aux intérêts qui leur sont confiés ?

Pour tout c'est notre province qui fournit au gouvernement sa majorité toute puissante.

JEAN-BAPTISTE.

Il faut un plébiscite

La politique inconstitutionnelle qui nous a fait participer à la guerre contre les Boers est sur le point de nous jeter dans une nouvelle aventure, cette fois beaucoup plus grave.

Quelques politiciens, de connivence avec les groupes impérialistes d'Angleterre et du Canada, s'apprentent à nous lancer dans le militarisme en nous armant jusqu'aux dents pour coopérer efficacement à la défense de l'empire sur mer et sur terre.

Il est plus que temps de songer à résister.

Avec le *Semeur* et plusieurs autres confrères nous prétendons que le gouvernement n'a pas droit d'adopter cette politique de l'école impérialiste sans consulter le peuple.

A ce sujet le *Semeur* écrit :

"I. — Dans une question de cette nature, avant de prendre une décision de cette importance, on doit en pays constitutionnel prendre l'avis du peuple, sinon par un *referendum* spécial, à tout le moins par une élection régulière et générale, qui permette à l'intéressé de se prononcer pour ou contre les candidats dont le programme contient en termes explicites l'article proposé. Le peuple canadien ne doit pas franchir les yeux fermés et sans le savoir le Rubicon impérialiste.

II. — Le gouvernement et la députation actuels n'ont reçu de l'électorat aucun mandat pour accomplir la besogne qu'ils viennent de faire. La question de la participation du Canada à la défense impériale n'était pas inscrite dans le programme des futurs députés, et n'a fait l'objet d'aucune discussion devant le peuple aux dernières et récentes élections.

III. — Le seul moyen pour le gouvernement et les députés de sortir de l'impasse où ils se sont engagés et légitimer leur abus de pouvoir, est de faire immédiatement un appel au peuple sur cette question. Le Canada n'est point lié par les promesses et les engagements de ceux qui ont parlé et traité en son nom sans y avoir été préalablement autorisés.

"... Ce que la résolution Laurier signifie — car tout lecteur intelligent lui trouvera le sens présenté par les mots — n'a pas été autorisé par le peuple : c'est un fait indiscutable. Que le gouvernement pose en toute franchise la question à l'électorat : il n'y a pas d'autre issue. Sinon il passera à juste titre pour autocratique et portera de sa responsabilité la responsabilité de toutes les fâcheuses conséquences qui suivent d'ordinaire les abus de pouvoir."

Deux députés canadiens, MM. Fisher et Brodeur, ont été envoyés cet été à Londres pour discuter avec le gouvernement impérial la nouvelle politique militaire qu'on proposait à notre pays. D'après la *Presse* elle-même, nos deux représentants ne se seraient pas contentés d'étudier le problème de la défense impériale, ils auraient engagé le pays, promettant que le Canada construirait et armerait une flotte.

Profitant des bonnes dispositions de nos députés, l'amirauté anglaise a décidé sur le champ comment notre flotte serait composée. Le type du croiseur choisi est le *Bristol*, navire à turbines, coût \$1,375,000.00; nous devons aussi construire des cuirassés, genre *Indomitable*, coût \$870,000.00, et des torpilleurs sur le modèle du *River*.

On le voit il est temps de réclamer à grande cris un plébiscite.

Fêtes à l'occasion du Concile

Jeudi 30 septembre, S. G. Mgr Bruchési a adressé la parole aux enfants de la ville, réunis à la Basilique.

Une importante manifestation religieuse a eu lieu le premier vendredi de ce mois à l'église de Saint-Sauveur. S. G. Mgr Langevin a prononcé une remarquable allocution devant des milliers d'ouvriers qu'il a mis en garde contre certains meneurs socialistes et anticléricaux.

Le même soir, 1er octobre, les sociétés irlandaises de Québec ont fait une démonstration en l'honneur des Pères du Concile.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église Saint Patrice. Mgr Scollard a été l'orateur de la circonstance.

Dimanche, les Pères et les théologiens du Concile ayant à leur tête S. E. le Délégué Apostolique ont fait un pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré; les Zouaves escortaient les distingués pèlerins. La messe solennelle fut chantée par S. G. Mgr Emard. S. G. Mgr Labrecque prononça un important sermon sur les pèlerinages et les miracles.

Mardi soir, S. E. le Délégué et les Pères du Concile ont été fêtés avec beaucoup d'enthousiasme par l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française et autres groupes de jeunes gens. La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église de Jacques-Cartier. Mgr Roy prononça le sermon de circonstance. Mgr Blanche présida au salut du T. S. Sacrement.

PETITES NOTES

Vient de paraître. Un ouvrage canadien : *L'Œuvre qui nous sauvera : La régénération de l'individu et de la Société, par les retraites fermées*. Cette brochure d'une grande portée sociale a pour auteur un R. Père de la Compagnie de Jésus. En librairie 20 c.; franco 22 c.

La *Catholic Church Extension Society* annonce qu'elle va construire des chapelles et fonder un journal pour les Ruthènes de l'Ouest. Avec les *Cloches de Saint-Boniface* nous espérons "que sous le spécieux prétexte de les canadieniser on ne cherchera pas à les angliciser."

Une lettre de Woonsocket nous apprend qu'il vient de se fonder dans cette ville un cercle de l'Association catholique de la Jeunesse Franco-américaine auquel nos jeunes amis ont donné le nom de Tardivel en l'honneur du fondateur de la *Vérité*.

Le cercle Tardivel compte déjà plus de 104 membres. Nos meilleurs souhaits !

La *Ligue de l'Enseignement* de France va s'occuper de fonder des œuvres et établissements post-scolaires. Elle s'ingérera les patronages catholiques. Ces fondations seront laïques et républicaines, c'est-à-dire anti-chrétiennes.

Attendons-nous à voir nos émancipés nous parler de la nécessité de fonder des œuvres post-scolaires sur le modèle de celles qu'on organise en France.

Le Dr Côté, député de Saint-Sauveur, a été nommé registraire de Québec. Le gouvernement aurait montré plus de sagesse en choisissant pour remplir cette fonction un homme ayant des connaissances légales.

PEARY-COOK

Méditation polaire

Vanitas vanitatum, et omnia
vanitas... SALOMON.

En vérité, au point où elle paraît en être, l'histoire de la prétendue découverte du pôle nord, constitue un des chapitres les plus drôles des annales des temps modernes.

Le chapitre vaut la peine d'une méditation philosophique, scientifique et humoristique.

La Science moderne, si fière d'elle-même, si portée à la pose, prête plus souvent qu'on ne pense à ce genre de méditation, surtout quand les Yankees s'en mêlent. Après le savant Docteur Elliot, célébrité universitaire des Etats-Unis, très libre-penseur et très libre-poseur, qui annonce à coups de grosse caisse, sa *Religion de l'Avenir*, empruntée au Maçonisme contemporain, mis en vogue par les Pike, les Mackey et autres Pontifes mystérieux, à la recherche de la meilleure des religions sans Dieu ou plutôt contre Dieu, voici le docteur médecin allemand Albert Koch, américanisé Cook, et le commandant Peary "U. S. A. Navy" qui se disputent le Pôle Nord, comme un vulgaire foot ball ce qui amuse la galerie des badauds, pendant que MM. les Savants en us se livrent, aux quatre coins de l'univers, à des exercices d'éreintement, divisés en deux camps : les Cookistes et les Pearystes. C'est à se tordre...

Réclame Yankee, élevée à la dernière puissance, le *Humbug*.

DEUX TÉLÉGRAMMES

Comment, par exemple, garder son sérieux, en présence des télégrammes suivants :

I

LE CAPITAINE PEARY AU PRÉSIDENT
TAFT

N. F. (New-Founland—Terre Neuve)
8 sept. 1909.

A William H. Taft, président des
Etats-Unis Washington D. C. (*Dis-
trict Columbia*.)

"J'AI L'HONNEUR DE METTRE LE
PÔLE NORD À VOTRE DISPOSITION."

Signé : R. E. PEARY,
U. S. Navy.

II

LE PRÉSIDENT TAFT AU CAPITAINE
PEARY

Beverlek, (Massachusetts)
8 sept. 1909.

Au Commandant Peary, U. S. N.
Indian Harbor, via Cape Bay N. F.

"Merci pour votre offre intéressante
et généreuse."

"JE NE SAIS PAS EXACTEMENT CE
QUE JE POURRAI EN FAIRE."

"Je vous félicite sincèrement d'a-
voir atteint au prix des plus grands
efforts l'objet de votre voyage et
j'espère sincèrement (*bis*), que vos
observations contribueront à enrichir
le domaine scientifique."

"VOUS AVEZ AJOUTÉ UN NOUVEAU
LUSTRE AU NOM AMÉRICAIN."

Signé : WILLIAM TAFT.

Ceci est positivement officiel.

Peary mettant le Pôle Nord à la disposition de Taft, comme s'il le tenait en main, et le déposant respectueusement aux pieds de l'Oncle Sam incarné, quel joli sujet de carton pour les maîtres de la caricature, au jour le jour !

Et la réponse épique de William, acceptant l'offre généreuse, mais ne sachant trop que faire du Pôle, fait songer à l'embarras de l'immortel Joseph Prudhomme, gagnant un éléphant à la loterie.

Quant au Docteur Koch-Cook, il n'a pas eu, au débotté, l'idée géniale d'envoyer son Pôle, ficelé, mis en caisse avec inscription : *Fragile* par le premier steamer, à l'adresse du ténancier du Capitole. Il n'a pas songé à expédier au Président un câblogramme lui dédiant le susdit Pôle destiné au Musée de Washington. Aussi, point de dépêche, de félicitations présidentielles pour le malheureux. William l'ignore. Il ignore son Pôle. Il n'y a que le Pôle de Peary ! Taft consacre ainsi le Pôle de Peary, comme le seul vrai bon pôle authentique ; celui qui n'est sur aucun coin...

* *

Si l'embarras de Taft, en présence du Pôle-Peary est si grand, qu'eut-ce été en présence des deux Pôles Nord. Comme le cœur de William aurait balancé entre le Pôle-Peary et le Pôle Cook ?

Il n'y avait qu'un moyen de sortir de cette situation si critique pour le président du pays des Yankees et du *Humbug*.

De là le télégramme désormais fameux dont le côté humoristique dissimule assez mal une angoisse rendue plus pénible, encore sans doute, par le sentiment intime du ridicule immense couvrant à la fois le généreux donateur et le sincère donataire.

LE PÔLE

Le côté officiellement comique de cette méditation polaire serait inépuisable, si l'on voulait le creuser un peu plus. Mais il faut se borner.

Abordons le côté scientifique de l'histoire, qui met en branle la presse des deux pôles. Ce côté-là n'est pas moins comique !

QU'EST-CE QUE LE PÔLE ?

Ce terme scientifique, astronomique, géométrique, abstrait, mot latin, français, anglicisé : *Polus*, tiré du grec *Poleo* : (tourner autour) ; Ce mot désigne le point mathématique : fixe, autour duquel tourne la terre, sur son axe oblique de droite à gauche, comme le soleil et tout l'ensemble planétaire satellite du soleil. Ce mouvement rotatif de la terre sur son axe, se complique d'un autre mouvement d'oscillation, de balancement synchrone du globe, accompagnant la rotation en 24 heures, pendant son mouvement rotatif de translation elliptique autour du soleil.

Les deux pôles sont donc deux points mathématiques. Ils sont fixes. Ils ne sont animés d'aucun mouvement rotatif. Conformément aux lois de la mécanique céleste et terrestre. Considérez une roue tournant autour de son essieu fixe. Cela dispensera de plus amples explications.

Les pôles de la terre oscillent sur un autre axe qui comme l'axe polaire

passé idéalement par le centre de la terre et dont les pôles, coupant diamétralement l'axe polaire se trouvent à deux points opposés de l'équateur.

Les pôles polaires et les pôles éclip-tiques de la terre sont donc des points mathématiques idéals, ou idéaux.

LE MAGNÉTISME.

Cela posé venons en au magnétisme terrestre.

Tout le monde connaît la boussole, dont l'aiguille aimantée, tournant librement sur un pivot fixe indique aux voyageurs le nord magnétique du globe, lequel présente avec le nord stellaire, précisé par l'étoile polaire, un écart assez considérable.

La Science moderne ne connaît pas, je crois, la raison d'être de la déviation, en vertu de laquelle le nord magnétique ne coïncide pas avec le nord stellaire. Les voyageurs, en se guidant d'après la boussole, sont obligés de corriger l'indication magnétique pour trouver le vrai nord.

La Science moderne jusqu'ici ne connaît pas non plus, je crois, la cause véritable du magnétisme terrestre. La théorie la plus généralement admise lui attribue pour cause initiale le mouvement même de rotation terrestre sur son axe, mouvement qui, comme tout autre mouvement, dû à une force, engendrerait le courant magnétique circulant autour du globe. Or si cette théorie mécanique est probable, il en résulterait que la force de rotation du globe engendrerait un courant magnétique plus considérable, de beaucoup, à l'équateur qu'au pôle ; car la force de rotation, comme pour une roue ou une sphère tournant sur un axe, est bien plus développée à la plus grande circonférence, celle qui est la plus éloignée des pôles de l'axe, qu'immédiatement autour des pôles mêmes. Il suffit de regarder tourner une roue pour constater le phénomène de la rapidité croissant à la périphérie et décroissant au centre, jusqu'au point fixe, l'essieu, le point mort.

* *

Mais si la force de rotation engendre le magnétisme il en résulterait que le magnétisme terrestre doit décroître, insensiblement à mesure qu'on approche du point mathématique polaire, idéal. Il en résulterait que ce point mathématique n'étant plus animé de rotation, ne pouvant pas l'être, ne présenterait plus d'attraction magnétique appréciable par la boussole. Un observateur, s'il parvenait à placer le centre d'une boussole sur le point central idéal du pôle se trouverait en présence d'un phénomène logique, qui serait la folie absolue de l'aiguille indicatrice. Car si, placée sur un point donné, la boussole continuait à indiquer le nord, c'est que ce point donné ne serait pas le point mathématique. Placée sur le point mathématique absolu l'aimantation magnétique devrait cesser complètement parce que la force de rotation ne peut plus s'y faire sentir.

Le seul moyen qui resterait à l'observateur pour repérer le point magnétique, d'une façon mathématique consistait dans l'observation astronomique de l'Etoile polaire, dans la photographie stellaire. L'Etoile polaire indique le vrai nord. Il faudrait constater sans erreur, que la position de l'ob-

servateur est telle que l'Etoile lui est absolument perpendiculaire. Cette observation faite il y aurait lieu à la correction indiquée pour trouver le point magnétique idéal qui est un point mort, le pôle terrestre.

* *

COOK A-T-IL TROUVÉ LE POINT NORD

MAGNÉTIQUE ?

Après ces considérations, examinons le récit de Cook, d'après les notes qu'il dit avoir prises au pôle nord, du 21 au 23 avril 1908.

Voici littéralement traduit de l'anglais ce que contient la longue dépêche du Dr F. A. Cook datée de Lerwick Iles Shetland (nord de l'Ecosse) le 1er septembre 1909, adressée au *New York Herald*, et reproduite le lendemain par la presse mondiale sous ce titre phar-mineux :

"LE DR FRÉDÉRIC COOK A DÉCOU-
VERT LE PÔLE NORD" :

"...Ce jour était le 21 avril 1908, Le soleil indiquait le midi local, mais le temps était un problème négatif, car ici tous les méridiens se rencontrent."

"Pas un seul pas, il était possible d'aller d'une partie du monde à un autre point opposé. Depuis l'heure de minuit jusqu'à l'heure de midi, la latitude était 90, la température 38 (centigrades sous zéro) et le baromètre 29,85. Le Nord, l'Est et l'Ouest avaient disparu. C'était le Sud dans toutes les directions mais la boussole pointait au pôle magnétique était aussi utile que jamais."

C'est alors que, selon d'autres récits dudit Cook, il aurait planté le drapeau des Etats-Unis sur le seul point idéal du pôle, dans un champ de glaces flottant et dérivant vers l'ouest, après avoir observé une première altitude du soleil à 89 degrés 59 minutes 46 secondes, (soit 14 secondes de moins que 90 degrés, point mathématique où le Nord, l'Est, l'Ouest disparaissent, scientifiquement parlant et d'où l'on ne peut plus aller qu'au Sud.)

Il aurait avancé de 14 secondes vers le Nord, aurait fait des observations complémentaires et finalement aurait planté le drapeau remplacé bientôt par un cylindre de cuivre contenant une seconde édition du drapeau plus des écrits, sa carte de visite (*my card*) et une note sur ses observations.

* *

N'examinons pas pour le moment les prétendues observations solaires de Cook faites au moyen du sextant. Il reconnut lui-même, d'après une longue dépêche, datée de Copenhague 6 septembre, publiée notamment par le *Star*, et résumant une interview donnée à l'Hôtel Phénix par le découvreur à un grand nombre de journalistes, que ses observations peuvent être erronées. Voici ses termes :

"Je ne prétends pas avoir mis le doigt sur le point exact. Je ne prétends pas avoir mis le pied sur ce point, mais personnellement je pense que nous y avons été. Quand on chiffrera de nouveau mes observations, il est possible qu'on y trouve de légères erreurs et des différences ; mais je suis certain qu'un coup de fusil tiré du point où nous étions aurait passé au-dessus du Pôle."

Mais il est un point, sur lequel il importe d'insister en admettant pour

un instant la sincérité, la bonne foi et même la véracité de Cook. Il s'agit de cette mention : *La boussole pointant au nord magnétique.*

Cook aurait donc calculé, sans erreurs, le Nord Stellaire d'après le soleil (!) ce qui n'est pas, tant s'en faut, le nord magnétique et si la boussole indiquait toujours le nord magnétique, il s'en trouvait encore éloigné, on ne saurait dire de combien de degrés. Pour vérifier ses observations stellaires ou solaires il aurait dû chercher le Nord magnétique, le découvrir, arriver au point mort et de là trouver, au moyen de la correction indiquée, le point nord vrai, *mathématique.*

COOK A-T-IL TROUVÉ LE NORD VRAI ?

Mais rien dans ses observations, dans son récit du 1er septembre ne parle d'observation ou de photographie stellaire. Rien ne marque qu'il ait cherché en passant par le Nord magnétique le point mort où la boussole ne peut plus donner aucune indication et d'où, après avoir observé, non la hauteur du soleil, mais la perpendicularité de l'Etoile polaire, il aurait pu et dû trouver le Nord vrai, le Nord stellaire.

Il paraît donc établi, du moins aux yeux d'un simple profane et je n'ai point d'autre titre, que non seulement Cook, n'aurait pas découvert le point mort magnétique dit nord terrestre mais qu'il ne saurait prouver qu'il a découvert le point nord suprême, qu'on appelle vulgairement le pôle nord stellaire.

Là dessus l'opinion du Dr W. F. King, astronome en chef du Canada, à Ottawa, exprimée dans une dépêche du *Star* du 6 septembre, me semble fondée, quand il dit que la prétendue découverte du Pôle Nord est une *non valeur, of no value*, et ajoute :

" Il n'y a pas de moyen par lequel le Dr Cook, ou n'importe qui, puisse prouver scientifiquement le Pôle Nord. "

Le 13 septembre suivant une dépêche de Cleveland (Ohio) de la *Presse Associée*, reproduite par le *Telegram*, de Winnipeg, (14 sept. p. 1) donne l'opinion d'un autre savant : J. N. Stockwell, sur une erreur colossale commise dans les observations que Cook dit avoir faites. Il se serait trompé de 300 milles dans ses calculs ;

" Quand Cook dit-il qu'il a vu, pour la première fois le soleil de minuit. Il nous dit que la nuit du 7 avril 1908 fut remarquable par l'apparition du soleil tournant au dessus de l'horizon des glaces du nord. Il n'y a pas de raison de douter de son assertion en ce qui concerne cette première apparition solaire du 7 avril. Tout le monde peut faire semblable observation sans être un savant, même un Esquimaux. Or Cook marque comme latitude de ce jour là 86 degrés et 38 minutes. Il y a là une différence de 4 degrés et 33 minutes dans sa latitude équivalant en distance linéaire à 316 milles, pour l'endroit où se trouvait l'observateur. Si sa latitude, le 7 avril était seulement 83 degrés et 5 minutes (au lieu de 86 degrés et 38 m.) alors il était à 550 milles du Pôle et non 234. Ses calculs montrent une erreur de 316 milles. " (Excusez du peu !)

LE POLE DE PEARY

Attendons maintenant le récit de Peary, l'homme qui tient le pôle à la disposition de Taft, le seul Pôle, le vrai, le bon Pôle. Attendons, non pas le récit de ses tribulations, mais celui de la façon scientifique dont il a usé pour constater d'une façon absolue qu'il tenait le pôle sous la main, de façon à le repérer à coup sûr, jusqu'à ce que W. Taft, désireux d'ajouter l'Etoile du Pôle au autres étoiles du drapeau américain, envoie une expédition aéro-planante ou par ballon dirigeable, prendre définitivement possession officielle, de l'un des deux points mathématiques, abstraits autour duquel tourne le globe.

Attendons donc le récit de Peary qui pourrait fournir la matière première d'un autre bluff, digne de dilater la rate de l'oncle Sam, se préparant à exploiter un jour la glace des deux pôles pour le rafraîchissement de ses milliardaires, constitués en Trust des cercles arctique et antarctique, mettant la main sur son nouveau monopole !

Ce mot de la fin légèrement risqué détonnera peut-être comme conclusion de cette méditation sur la vanité des choses terrestres, solaires et circumpolaires. Le proverbe si profondément vrai de Salomon pourra servir de correctif.

Bref, le pôle Nord, de même que le pôle Sud, ne pourra jamais, je le crains fort, être constaté scientifiquement pas plus que le centre de la terre. Ils ne pourront pas de sitôt être prouvés mathématiquement. Ces points morts sont très probablement intangibles. L'on ne pourra guère que tourner tout autour sans mettre le doigt dessus.

L'Oncle Sam ne pourra, je crois, s'y asseoir jamais en sifflant : *Yankee Doodle*

L. HACAULT.

LA CAISSE POPULAIRE

De Saint-Urbain de Matane

Jamais pareil succès à tous égards n'a couronné la fondation d'une caisse populaire. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

Sociétaires inscrits à la fondation.....	287
Nombre de parts sociales souscrites.....	662

Soit, déjà un capital de \$3,310, à raison de \$5 par part. Qu'on le note bien, la population totale n'est que de 1400 âmes environ.

Jamais aussi il n'a été donné de voir pareil enthousiasme de la part de toute une population. Ce succès presque phénoménal surpassant de beaucoup tout ce qui a eu lieu jusqu'à présent — et pourtant c'est la trentième-cinquième année — est sans doute dû à l'intelligence de la population, mais aussi à l'initiative éclairée de M. le curé Saindon. Dévoué entièrement au bien spirituel et matériel de ses chers paroissiens, M. Saindon a du coup compris les immenses bienfaits d'un semblable organisme, et sans hésiter, malgré un ministère très laborieux, pour ne pas dire écrasant, il a résolu la création d'une caisse afin d'aider à cette brave population.

Là le besoin le plus pressant est le crédit ; or la valeur du capital social souscrit promet déjà d'alimenter largement les premières demandes de prêts. Tous ces prêts vont à l'agriculture, la fécondant et élargissant ses opérations, les rendant plus fructueuses et plus productives. La généreuse initiative de M. le curé a eu un écho magnifique dans toute la paroisse, et l'élan superbe de tous est la meilleure réponse que l'on puisse avoir. L'empressement a été si général, si complet, si entraînant que l'on peut affirmer que la presque totalité des familles est représentée par un ou plusieurs de ses membres dans le personnel des sociétaires de cette belle Caisse Populaire. A Saint-Ulric, M. le curé en tête, tel qu'il convient, mais avec un zèle que l'on rencontre rarement, et la population entière, tous comprennent que l'action sociale ne se borne pas à de beaux gestes, à de belles paroles, mais qu'elle doit, pour justifier son nom, se traduire en actes.

M. Alphonse Desjardins, le fondateur de ces caisses, qui a pris une part active à l'organisation de cette Caisse a droit d'être fier, surtout heureux, d'un pareil succès, et nous l'en félicitons hautement. Son dévouement à cette cause populaire a été bien récompensé.

Cet exemple sera contagieux et fera éclore partout de généreuses initiatives. Il n'y a plus à en douter, les populations sont prêtes à accueillir cette œuvre avec empressement, et n'attendent que l'action des autorités sociales, surtout du clergé qui, mieux que tous, peut prendre la tête de ce mouvement économique destiné à faire un bien immense à nos paroisses.

Voici les noms des officiers de la Caisse Populaire de Saint-Ulric :

Président. — Révd. M. P. C. Saindon, ptre, curé.

Vice-président. — Joseph Roy, industriel.

Secrétaire et gérant. — David Ouellet.

Conseil d'administration. — Révd. P. C. Saindon, MM. Joseph Roy, Philippe Pelletier, Charles Beaulieu, David Ouellet, Auguste Caron, François Pelletier, George Desrosiers, et Jérémie Levasseur.

Commission de Crédit. — MM. Alexandre Lapointe, président ; Hormidas Roy, Arthur Mercier et Alphonse Lavoie.

Commission de Surveillance. — MM. James McNeil, Louis Philippe Larrière et Alfred Lagacé.

Revue Catholique des Institutions et du Droit, sommaire de septembre 1909 : XXXIIIe Congrès des Jurisconsultes catholiques ; Lettre de S. G. Mgr Marty ; La loi sur les retraites ouvrières au Sénat, Hubert-Valleroux ; Du divorce à l'union libre (fin), Ernest Sermet ; Le Play et sa méthode, Emmanuel Lacombe ; Chronique de la défense religieuse sur le terrain légal, Robert de Boyer Montégut ; Chronique judiciaire des intérêts catholiques, Henry Moinecourt ; Bibliographie.

Monsieur l'abbé Joseph-Stanislas-Achille Vallée, décédé à Saint-Ferdinand, comté de Mégantic, le 29 septembre 1909, était membre de la société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et de la société d'une messe, section diocésaine.

Les funérailles ont eu lieu samedi, le 2 octobre, à Saint-Ferdinand.

Eug.-C. LAFLAMME, Ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec.

LISTE DES MEMBRES

Des Commissions du Concile

(D'après la *Semaine religieuse* de Québec)

COMMISSION "AD NOVAS MATERIAS"

LL. GG. Mgr McEvay, Mgr Emard, Mgr Legat, Mgr Archambault, Mgr McDonald (Victoria).

PREMIÈRE COMMISSION

Président : S. G. Mgr Bégin ; Président-adjoint : S. G. Mgr Blais ; Prélats : LL. GG. Mgr McDonald (Charlottetown), Mgr McDonald (Victoria), Mgr Bunoz, R. P. Jodoin ; Vice-Président : Mgr Langis ; Secrétaires : Mgr Thompson, M. l'abbé J. A. Tremblay ; Théologiens : Mgr C.-A. Marois, Mgr J.-J. McCann, Mgr G.-F. Chapman, Mgr C.-O. Gagnon, Mgr G. Varrilly, Mgr M.-F. Richard, R. P. G. Kloeffer, R. P. G.-A. Dion, MM. S.-A. Lortie, A. Roch, A. Walter, B.-Ph. Garneau, J.-A. Langlois, J.-E. Laberge.

DEUXIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr Langevin ; Président-adjoint : S. G. Mgr Legal ; Prélats : LL. GG. Mgr Cloutier, Mgr Casey, Mgr Meunier ; Vice-Président : M. l'abbé L. Lindsay ; Secrétaires : Chan. Em. Roy, M. l'abbé L. Chartier ; Théologiens : Mgr L.-A. Paquet, Mgr F.-A. Dugas, Mgr J. Allard, Mgr H. O. Chalifoux, Mgr G. Corbett, Mgr C. Guay, M. N. Gariépy, RR. PP. P.-M. Dagnaud, J.-N. Dozois, M. G. Gignac, RR. PP. J. Grenier, E.-J.-A. Tourangeau, MM. J.-E. Grandbois, Chan. F. X. Piette, J. T. McNally.

TROISIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr Bruchési ; Président-adjoint : S. G. Mgr Emard ; Prélats : LL. GG. Mgr Scollard, Mgr McDonnell, Mgr Routhier ; Vice-Président : Mgr A. Gauvreau ; Secrétaire : M. J. T. Aylward ; Théologiens : Chan. G. Dauth, Mgr H. Baril, Mgr J. Morrison, Mgr L.-N. Dugal, Mgr H. Tétu, Chan. L. Arcand, M. P.-A. Sabourin, R. P. Colomban-Marie, M. C. Lecoq, R. P. P. Magnan, R. P. J.-R. Teefy, MM. P. Perrier, D.-J. Casey, Chan. P.-Z. Decelles, E.-C. Laflamme, A.-M. Daoust.

QUATRIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr Gauthier ; Président-adjoint : S. G. Mgr O'Connor ; Prélats : LL. GG. Mgr Larocque, Mgr Pascal ; Mgr J. Welch ; Vice-Président : Mgr O.-E. Mathieu ; Secrétaire : R. P. R. Rouleau ; Théologiens : Chan. P. Sylvestre, Mgr J. Masterson, Mgr E. Lapointe, Mgr J. L. Guertin, Mgr H. Lacoste, M. A.-O. Gagnon, R. P. Ernest-Marie, R. P. H. Richard, R. P. S. Dydyk, MM. P.-J. Hartigan, H. McPherson, P.-J.-A. Lefebvre, T. Curran, V.-A. Huard, Ph. Filion.

CINQUIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr McCarthy ; Président-adjoint : S. S. Mgr Cameron ; Prélats : LL. GG. Mgr Grouard, Mgr Blanche, Mgr Roy ; Vice-Président : R. P. G. Murphy ; Secrétaire : R. P. J.-L. Levallois ; Théologiens : Mgr T.-J. Daly, Mgr J. Hébert, R. P. Alb. Lacombe, Mgr J.-T. Allard, Mgr M. Bolduc, M. A. Gosselin, RR. PP. C.-J. Lebrun, B. Doerfler, H. Hage, C. Ducharme, Z. Lacasse, M. D. Morris, RR. PP. J. Connolly, G. Charlebois, MM. Cam. Roy, J.-P. Treacy, J. A. Robert.

SIXIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr McEvay ; Président-adjoint : S. G. Mgr Labrecque ; Prélats : LL. GG. Mgr Bernard, Mgr Latulippe, Mgr Mahoney ; Vice-

Président : Chan. F.-X. Ross ; Secrétaire : R. P. A. Poli ; Théologiens : Chan. P. Choquette, R. P. H. Leduc, Mgr F.-X. Faguy, Mgr Ed.-C. Tanquay, Chan. C. P. Côté, R. P. H. Grandin, MM. E. A. O'Reilly, O. Cloutier, C.-R. Guimont, R. P. Alexis de Barbezieux, MM. F. Pelletier, J.-U. Demers.

SEPTIÈME COMMISSION

Président : S. G. Mgr Lorrain ; Président-adjoint : S. G. Mgr Brunault ; Prélats : LL. GG. Mgr Barry, Mgr Archambault, T. R. P. Abbé d'Oka ; Vice-Président : Mgr V. Thibaudier ; Secrétaire : R. P. C. Gonthier ; Théologiens : Mgr J.-H. Blaquière, Mgr F.-X. Balley, Mgr T.-G. Rouleau, Mgr N.-J. Sirois, Mgr D.-J. Gillis, Mgr Sinnott, R. P. E. Lecompte, R. P. A. Fiset, MM. M. Moyna, P.-J. Ryan, A. Bernier, RR. PP. J. Sébillet, A. Hanley, MM. C. Gagnon, J. Poitras.

EN PASSANT

Prétendue richesse du Pape

La franc-maçonnerie a lancé encore dernièrement une dépêche mensongère qui malheureusement fit le tour du monde colportée même par les journaux catholiques. Notre grande presse canadienne n'a pas fait exception.

Voici ce que l'*Univers* écrit à ce sujet :

"La *Corrispondenza Romana* signale aujourd'hui le caractère fantaisiste d'une courte information qui fait son tour de presse et qui, très habilement rédigée, a surpris la bonne foi de plus d'un journal catholique. Cette information parle de nombreux héritages qui auraient été attribués au Pape Pie X, depuis son avènement. Elle les compte, elle précise que ces héritages, qui se chiffrent par milliers, dépassent souvent plusieurs millions. Inutile de dire que ces héritages sont du domaine de la légende. Ces nouvelles tendancieuses ont pour but de faire croire aux catholiques que le Saint-Siège dispose désormais de ressources surabondantes et qu'ils peuvent dorénavant se désintéresser des nécessités immenses de l'Eglise."

—o—

Drapeau français dans le fumier

A Mâcon on a trouvé dans les latrines de la caserne Duhesme, le drapeau du 334^e régiment de réserve. Ce drapeau, séparé de sa hampe, avait été volé dans une pièce avoisinant la salle d'honneur, et lacéré avec un couteau.

Cet acte, est sans doute l'œuvre d'un soldat.

"Malheureux pioupiou, écrit le *Petit Patriote*, tu assistais peut-être à la séance de cour d'assises dans laquelle Aristide Briand, aujourd'hui premier ministre, déclarait : "Les idées de Gustave Hervé sont les miennes !"

—o—

Le miracle de Saint Janvier

Un journal français raconte comme suit le miracle de Saint Janvier :

"Le 19 septembre a eu lieu à Naples le miracle annuel de la liquéfaction du sang de Saint Janvier. 3.000 personnes remplissaient le dôme et une foule immense stationnait au dehors.

"Lorsque le sang commença à devenir liquide dans l'ampoule, un chanoine agita un mouchoir blanc, simultanément les officiers de l'artillerie de

service au sommet des tours du dôme agitèrent des drapeaux blancs, et aussitôt des salves d'artillerie annoncèrent à la population de Naples le miracle accompli."

—o—

Le socialisme chrétien de la "Presse"

Un correspondant du *Bien Public* des Trois-Rivières rappelle justement à la

Presse que le "socialisme chrétien" n'est pas la doctrine sociale enseignée par l'Eglise.

"Dans le compte rendu qu'elle a donné de la grande démonstration ouvrière de Saint-Sauveur, le 21 sept. dernier, la *Presse* a fait une gaffe dont il est juste de lui donner crédit. Elle a tout simplement fait faire à Mgr Cloutier un grand discours sur le "Socialisme chrétien". Le "Socialisme chrétien" qu'est-ce que c'est que ça ? Où la *Presse* a-t-elle vu qu'il ait été question à St-Sauveur de "Socialisme chrétien" ? A quelle école le chroniqueur de la *Presse* a-t-il emprunté son vocabulaire social ! Aurait-il volé l'auteur de la "Chronique ouvrière" ? Dans ce cas, il aurait fait un mauvais usage du fruit de son larcin. Que l'on fasse du socialisme tout court dans la dite "Chronique ouvrière", c'est fort possible, mais que l'on y puisse faire du socialisme chrétien, ce n'est pas possible du tout. "Socialisme" et "chrétien" sont des termes que l'on ne saurait convenablement accoupler.

Le socialisme, c'est tout ce qu'il y a de moins chrétien puisqu'il tend au renversement de "l'ordre social" chrétien fondé sur le droit naturel et perfectionné par l'Evangile."

Le socialisme c'est la négation du droit de propriété privée, la dissolution de la famille chrétienne, la destruction du pouvoir civil et religieux, l'organisation d'une société humaine en dehors de toute préoccupation surnaturelle."

Le confrère ajoute que Léon XIII dans son encyclique *Graves de Communi* s'est réjoui de voir que le terme "socialisme chrétien" était tombé en désuétude.

La *Presse* croit-elle qu'il est de son devoir de redonner de la vogue à cette étrange expression ?

PETITES NOTES

La rentrée des Chambres fédérales a été fixée au 11 novembre.

Il se dépense par jour, dit-on, plus d'un million de dollars en boisson dans la ville de New-York. Il y a là un cabaret pour 30 familles. L'immoralité et la criminalité sont en proportion.

Le juge J. J. Curran est mort la semaine dernière à Montréal. Il avait été ministre sous Sir John Thompson et Mackenzie Bowell.

L'élection partielle fédérale dans Lotbinière aura lieu le 26 octobre.

D'après le Dr C. E. Page, un médecin en vue de Boston, l'opération de l'appendicite serait tout simplement criminelle. Au congrès médical de Budapest la majorité des médecins s'est prononcée contre l'ablation de l'appendicite.

Un projet de loi sera présenté à la prochaine session provinciale fixant à quatre ans, au lieu de trois ans, le cours d'étude du droit.

Le Rév. Père Ferdinand Lopinto, de la Compagnie de Jésus, ancien recteur du Collège Ste-Marie de Montréal est décédé le 12 septembre, à Naples ; il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de ce bon ami de la Vérité.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Manuel des parents chrétiens par l'abbé Alexis Mailloux.

A la demande de S. G. Mgr Bégin, M. l'abbé D. Gosselin a préparé une édition nouvelle du *Manuel des parents chrétiens*.

"Ce manuel, a dit S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, devrait pénétrer dans tous nos foyers catholiques."

Relié en toile, au magasin 60 cts, franco 70 cts.

Le Bonheur des familles assuré ou Voulez-vous être heureux en mariage

Guide pratique, complet pour personnes mariées, pour jeunes gens et jeunes filles.

Ouvrage fortement recommandé par plusieurs évêques canadiens.

Sixième édition, 250 pages. Relié 50 cts en librairie, 60 cts franco.

LIVRES NOUVEAUX

L'Eglise catholique au Canada par le R. P. Alexis.

Précis historique et statistique publié à l'occasion du premier Concile plénier.

La naissance de l'Eglise catholique au Canada, son développement, son organisation.

Les tableaux des statistiques sur les provinces civiles et les provinces ecclésiastiques du Canada sont très précieux. 10 cts en librairie, 12 cts franco.

L'Œuvre qui nous sauvera, la régénération de l'individu et de la société par les retraites fermées.

Brochure d'une centaine de pages pleines de faits et de beaux exemples, honorée de lettres d'approbation de Son Excellence le Délégué apostolique, de deux archevêques et de huit évêques.

L'auteur y expose, sous la forme la plus attachante, la nature et l'utilité des retraites fermées.

Tous ceux qu'intéresse l'avenir du catholicisme au Canada—plus particulièrement les prêtres, les hommes d'œuvre, les jeunes gens dont les aspirations s'élèvent au dessus des mesquins intérêts de fortune ou de parti—doivent lire cette brochure. Elle leur fera connaître une œuvre ignorée au pays et dont la fondation s'impose.

En librairie 20 cts, 22 cts franco.

EN HISTOIRES

L'Oraison dominicale et la Salutation Angélique en histoires.

Le Symbole des Apôtres en histoires.

Les Sacrements en histoires.

Les Péchés capitaux en histoires.

Les Commandements de Dieu en histoires.

Les Commandements de l'Eglise en histoires.

Les fêtes chrétiennes en histoires.

Les miracles de l'Evangile en histoires.

Les paraboles de l'Evangile en histoires.

Livres d'un grand intérêt pour jeunes gens. Ils peuvent être aussi très utiles aux prédicateurs et aux prêtres qui s'occupent spécialement de la jeunesse pour sermons et conférences.

Volumes abondamment illustrés, grand format, 240 pages.

En librairie.....35 cts

franco.....45 cts

La collection, 9 vols franco \$3.75

L'Eglise et l'Education par Mgr L. A. Paquet.

Vient de paraître, L'EGLISE ET L'EDUCATION qui forme le deuxième volume du *Droit public de l'Eglise*.

Cet ouvrage est l'exposé des droits et des devoirs de l'Eglise en matière d'éducation "à la lumière de l'histoire et des principes chrétiens."

Gr. in-8° de 348 pages.

En librairie \$1.25, franco \$1.35.

Nous avons aussi en vente le premier volume du *Droit public de l'Eglise* (les Principes généraux).

En magasin \$1.25, franco \$1.35.

Brochures de propagande

Vie des Saints (Mois d'octobre.)

Brochure de 32 pages, illustrée, contenant la vie des Saints pour le mois d'octobre.

Une brochure est publiée pour chaque mois de l'année. Mois d'octobre : 5 cts franco, 35 cts la doz.

Mois du T. S. Rosaire. Petite brochure illustrée pour le mois du Saint Rosaire. 4 cts franco. 35 cts la doz. franco.

Autour d'une Auberge par A. C. de Lisbois. Roman canadien de grande actualité d'environ 200 pages 35 cts franco.

LES DIMANCHES CHEZ SOI

Revue supplément de l'*Univers*, paraissant chaque semaine ; illustrée \$1.00 six mois, \$2.00 par année.

On s'abonne à nos bureaux.

Le manuel du citoyen catholique

Ouvrage à propager parmi les jeunes gens, les hommes de demain.

Ce livre contient une belle et solide réfutation des erreurs du libéralisme. L'unité 10 cts franco. La doz. \$1.00 franco.

La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"

près Québec